

**Culture en prison où en est-on ?
Rencontres nationales
25 et 26 avril 2005 Valence (Drôme)
Centre dramatique national Drôme Ardèche**

SOMMAIRE

Communiqué de presse

- 1. Le partenariat culture/justice – Points de repère**
- 2. Les rencontres nationales culture en prison**
- 3. Fiches sectorielles**
 - 3.1. Livre/lecture**
 - 3.2. Spectacle vivant**
 - 3.3. Musique/danse**
 - 3.4. Arts plastiques/photo**
 - 3.5. Audiovisuel/cinéma**
 - 3.6. Patrimoine**
- 4. La Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation (FCBml)**
- 5. La ville de Valence**
- 6. La comédie de Valence / Centre dramatique national Drôme-Ardèche**
- 7. Le fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD)**
- 8. Le partenariat Culture/Justice – Points de repères**

Les principes de l'action culturelle en milieu pénitentiaire sont définis par un **premier protocole d'accord (26 janvier 1986)** entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice. Cette politique commune vise essentiellement quatre objectifs :

- favoriser la réinsertion des détenus ;
- encourager les prestations culturelles de qualité ;
- valoriser le rôle des personnels pénitentiaires ;
- sensibiliser et associer, chaque fois que possible, les instances locales à ces actions.

Le **second protocole d'accord Culture/Justice (15 janvier 1990)** affirme quatre principes de fonctionnement :

- partenariat avec des structures culturelles locales ;
- recours à des professionnels ;
- mise en place d'une programmation annuelle de qualité ;
- évaluation des actions réalisées.

Deux circulaires élaborées conjointement par les deux ministères précisent les objectifs et les modalités d'application pour le fonctionnement des bibliothèques et le développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires (**14 décembre 1992**), et pour la mise en œuvre de programmes culturels destinés aux personnes placées sous main de justice (**30 mars 1995**).

Enfin, le ministère de la Culture et de la Communication a consolidé cette politique à travers la signature de la Charte des missions de service public pour le spectacle (**22 octobre 1998**), la circulaire relative aux pratiques artistiques des amateurs (**15 juin 1999**) et la circulaire « Culture pour la ville – Cultures de la ville » (**19 juin 2000**).

9. Les rencontres nationales Culture en prison

L'objectif des rencontres de Valence est de faire le point sur les actions réalisées depuis vingt ans et de dégager des perspectives d'avenir. Elles permettront de dresser un bilan des actions culturelles menées en milieu pénitentiaire.

Un éclairage spécifique sur les bibliothèques des établissements pénitentiaires sera apporté par une étude réalisée par l'Inspection générale des affaires culturelles en 2004.

Ces journées proposeront également une série d'ateliers sur des thèmes variés :

- "La prison dans le territoire" ;
- "Les espaces culturels dans la prison" ;
- "L'accès à la culture et le droit des personnes détenues" ;
- "Culture et formation professionnelle" ;
- "L'accès à la culture des personnes en milieu ouvert" ;
- "Artistes et institutions culturelles : pourquoi intervenir en milieu pénitentiaire ?" ;
- "Quelle place pour les actions culturelles en milieu pénitentiaire ?" ;
- "La formation des personnels et des partenaires" ;
- "Construire un projet culturel ensemble" ;
- "Élargir le champ des partenaires" ;
- "Valorisation et diffusion des actions culturelles réalisées en milieu pénitentiaire".

La synthèse de ces ateliers permettra de dégager de nouvelles perspectives pour le développement d'actions culturelles en milieu pénitentiaire.

Deux spectacles seront proposés à la Comédie de Valence : *Concertina* par la compagnie des Lumas dans une mise en scène d'Éric Massé et un concert-lecture proposé par la Comédie de Valence et mis en jeu par Gilles Fisseau. Un parcours culturel composé de productions d'ateliers artistiques en milieu pénitentiaire donnera également à voir des films, des expositions de photos, de livres...

Le programme complet est disponible sur le site internet de la Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation (FFCBml - www.ffcb.org).

10. Fiches sectorielles

10.1. Livre/lecture

Dans un établissement pénitentiaire, la bibliothèque est souvent le seul espace culturel permanent, véritable lieu-ressources pour le développement d'activités dans tous les champs culturels.

La politique d'animation mise en place doit inciter les lecteurs acquis ou potentiels à la découverte d'auteurs, d'œuvres, de textes. Elle doit favoriser une approche de divers domaines artistiques et champs de la connaissance, engager un travail sur la langue et l'imaginaire, créer un nouveau rapport à l'écrit.

10.2. Spectacle vivant

Il s'agit d'activités en lien avec l'ensemble des disciplines du spectacle vivant. Ces domaines offrent la possibilité aux personnes placées sous main de justice d'approcher le monde du théâtre et du spectacle vivant dans toute sa diversité : la lecture d'un texte, l'écriture d'une pièce, l'initiation à l'improvisation, au jeu de scène, le montage d'un décor, la fabrication de costumes, la réalisation artistique et technique d'un spectacle. L'offre artistique émane principalement des institutions culturelles (Scènes nationales, théâtres, centres chorégraphiques).

10.3. Musique/danse

La variété de propositions et de structures qui portent les projets musicaux ou chorégraphiques en milieu pénitentiaire permet de découvrir les différents genres de l'univers musical et chorégraphique par l'écoute ou la pratique, de s'initier à des expressions artistiques favorisant l'exploration des sens et le langage du corps.

10.4. Arts plastiques/photo

Le terme « arts plastiques » recouvre la peinture, la sculpture, la photographie, le graphisme, le design, les métiers d'art. Toutes ces disciplines peuvent être proposées aux personnes placées sous main de justice soit par des structures culturelles (Fonds régionaux d'art contemporain, artothèques) ou des artistes reconnus.

10.5. Audiovisuel/cinéma

Dans un milieu où la télévision est omniprésente, proposer des activités dans les domaines de l'audiovisuel et du cinéma permet de donner une autre place à l'image. Ces activités favorisent également le développement de l'analyse critique en explorant diverses formes d'écritures audiovisuelles, de la fiction au documentaire, de la vidéo de création au cinéma expérimental. Elles permettent la rencontre entre un public et des créateurs et l'utilisation du canal interne des établissements pénitentiaires à des fins plus artistiques.

10.6. Patrimoine

De par les contraintes liées à la détention, le patrimoine est un domaine moins représenté parmi les activités culturelles proposées aux établissements pénitentiaires. On peut toutefois noter des collaborations intéressantes avec des musées ou concernant la valorisation du patrimoine pénitentiaire.

11. La Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation (FCBmld)

La FFCBmld fédère en son sein les structures régionales pour le livre (Agences de coopération entre bibliothèques et Centres régionaux du livre), des institutions publiques nationales à vocation documentaire (BnF, BPI, CTLES) et des associations menant des actions de coopération dans le champ culturel.

Créée en 1985, la FFCBmld a pour objet d'être une plate-forme d'échanges, de réflexion et d'information entre les structures régionales pour le livre, les administrations centrales des ministères et leurs services déconcentrés.

Ses activités s'articulent autour de 4 grands axes :

- actions en faveur du patrimoine écrit ;
- développement de la lecture et partenariats ;
- économie du livre ;
- politiques et réseaux documentaires.

Les structures régionales pour le livre sont financées par les Directions régionales des affaires culturelles et les Conseils régionaux mais, également, par d'autres services déconcentrés de l'État, notamment, pour les actions menées en direction des personnes placées sous main de justice, par les Directions régionales des services pénitentiaires.

Les structures régionales pour le livre travaillent avec les partenaires publics ou privés, principalement dans le domaine du livre et de la lecture mais aussi avec l'ensemble des partenaires culturels, comme c'est le cas dans le cadre des missions de développement culturel en milieu pénitentiaire. La plupart des structures régionales pour le livre conduisent ainsi des missions de développement culturel en milieu pénitentiaire.

La coordination nationale des missions régionales de développement culturel en milieu pénitentiaire est assurée par la FFCBmld avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication (DDAI et DLL) et du ministère de la Justice (DAP).

Dans le cadre des actions qu'elle mène en direction du milieu pénitentiaire, la FFCBmld a co-organisé en 1995 les « Rencontres nationales sur la lecture en prison » et co-édité les actes de ces Rencontres. En 1997, elle a coédité le *Guide à l'usage du détenu auxiliaire de bibliothèque* avec l'Agence de coopération d'Aquitaine, CBA, ouvrage dont la nouvelle édition paraîtra fin 2005.

Depuis 2002, elle organise des ateliers thématiques en milieu pénitentiaire (audiovisuel, livre et lecture, musique) ainsi que des séminaires de travail ouverts aux personnels pénitentiaires et aux acteurs culturels.

En 2004, la FFCBmld a édité le *Guide pratique des actions culturelles et artistiques en milieu pénitentiaire* avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de la Justice. Destiné aux personnels pénitentiaires et opérateurs culturels intervenant ou susceptibles d'intervenir dans les établissements pénitentiaires, ce guide, conçu comme un outil pratique, a pour objectif de faciliter la conception et la mise en œuvre des actions culturelles et artistiques en milieu pénitentiaire.

C'est au regard de son rôle de coordination nationale des missions régionales de développement culturel en milieu pénitentiaire et des actions qu'elle mène en la matière que les deux Ministères ont souhaité confier à la FFCBmld l'organisation des Rencontres nationales *Culture en prison : où en est-on ?*

Depuis plus de dix ans, la FFCBmld, en mobilisant l'ensemble des partenaires culturels et les personnels pénitentiaires, favorise une meilleure prise en compte de la prison dans le territoire de la cité afin de permettre aux personnes placées sous main de justice un égal accès aux pratiques culturelles.

<http://www.ffcb.org>

12. La ville de Valence

La Ville de Valence a choisi depuis de nombreuses années la culture comme axe de développement majeur, soulignant ainsi l'importance de ce vecteur pour la formation et l'épanouissement des individus. Cette volonté contribue également à la qualité de vie dans la cité, favorisant les échanges et l'ouverture d'esprit.

Les nombreux équipements culturels et les projets à venir témoignent de cette dynamique. Ville labellisée d'Art et d'Histoire, Valence accueille en son sein une Scène nationale dédiée à l'image et au cinéma, le Centre de Recherche d'Actions Culturelles (CRAC), un Centre dramatique national, la Comédie de Valence, orientée vers la création théâtrale mais aussi la diffusion de spectacles théâtraux, chorégraphiques et musicaux. L'enseignement artistique est également présent grâce à une Maison de la musique et de la danse riche d'une École nationale de musique et d'un Centre de formation aux musiques jazziques, Jazz Action Valence, mais aussi d'une École régionale des Beaux-Arts, établissement d'enseignement supérieur offrant par ailleurs des ateliers de pratiques amateurs.

De plus, la politique de valorisation du patrimoine se traduit par la rénovation et l'extension du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, une convention de réhabilitation et de rénovation des principaux édifices historiques et l'ouverture d'un Centre d'interprétation au concept original consacré au patrimoine arménien.

Enfin, sur le territoire communal, la lecture publique présente à la fois originalité et diversité. La Bibliothèque municipale classée est également Bibliothèque universitaire permettant ainsi une grande mixité des publics et une réponse spécifique aux attentes des étudiants et chercheurs. Son champ d'action s'est développé grâce à un réseau actif de bibliothèques de quartier facilitant la rencontre avec diverses catégories d'utilisateurs.

Le rayonnement de l'activité culturelle sur la Ville, et au-delà, a su prendre en compte la particularité de certaines situations à l'instar de la convention Culture-Hôpital et, bien entendu, des interventions en milieu pénitentiaire.

En effet, depuis presque deux décennies, la Médiathèque municipale, dans une démarche volontariste, intervient à la Maison d'arrêt de Valence. Elle apporte un service professionnel par la présence régulière de bibliothécaires, le prêt d'ouvrages aux personnes détenues, des animations et des conseils techniques aux bénévoles intervenant dans le fonctionnement des bibliothèques internes à l'établissement.

La Comédie de Valence, Centre dramatique national Drôme-Ardèche, participe, elle aussi, depuis quelques années, à l'action culturelle en milieu pénitentiaire, en proposant lectures, ateliers de pratiques théâtrales, spectacles et nombreux échanges avec les personnes détenues lors de rencontres avec des professionnels, comédiens dramaturges, metteurs en scène.

La pluralité de ces actions culturelles et la satisfaction ressentie par les personnes concernées démontrent, si besoin était, l'importance d'un accompagnement des personnes détenues pendant une période singulière de leur vie.

13. La comédie de Valence /Centre dramatique national Drôme-Ardèche

Un centre dramatique national est un lieu qui se consacre principalement à la création et c'est d'ailleurs une des raisons qui explique qu'il est (dans la plupart des cas) dirigé par un ou plusieurs artistes.

Depuis 2001 Philippe Delaigue et Christophe Perton ont constitué une équipe (dix comédiens permanents, une auteure dramaturge, une équipe administrative de 25 personnes), rassemblé les outils, (le Bel Image, la Fabrique, le Théâtre de la Ville – dans le cadre d'une convention spécifique avec la Ville de Valence) pour la mise en place d'un véritable pôle de création en province.

Ce pôle de création s'articule autour des deux directeurs metteurs en scène, mais également autour des artistes invités (Richard Brunel, Rodrigo Garcia, Christian Giriat, Philippe Goyard, Laurent Hatat, Gwenaël Morin, Denis Plassard, Christian Taponard, Olivier Werner) qui, par le biais des commandes passées par la Comédie, parfois en lien avec la troupe permanente, ont pu réaliser un travail de création et participer à la constitution d'un répertoire propre à la Comédie de Valence.

L'ensemble de ces créations est présenté à Valence, sur le territoire de la Drôme et d'Ardèche, dans le cadre de la Comédie itinérante, ainsi que sur le territoire national.

Les comédiens sont par ailleurs associés au fonctionnement du centre dramatique et interviennent dans les actions de formation et de sensibilisation des publics. L'ensemble de ces actions s'articule avec les différents acteurs culturels des milieux éducatifs sociaux et économiques de notre territoire.

Un théâtre en état de marche

Le centre dramatique national Drôme Ardèche, né en 2001, bénéficie au regard d'autres institutions de charges de structure relativement faibles qui permettent de financer de nombreux projets et actions.

Le disponible artistique représente plus de 60% du budget global du centre dramatique, réparti comme suit :

- >38%** pour l'activité de production, de tournée et l'emploi de comédiens permanents
- >35%** pour l'accueil de spectacles
- >20%** pour la Comédie itinérante
- >7%** pour la formation et la traduction

Le centre dramatique, en dehors de l'équipe permanente, emploie environ 250 personnes différentes chaque saison (comédiens, techniciens, créateurs décors, lumières, son, costumes, constructeurs, traducteurs, auteurs, etc.).

Culture en prison : les actions menées

La Comédie de Valence est jumelée avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Drôme depuis 1999, dans le cadre de la convention entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes et la Direction Régionale des Services Pénitentiaires. Ce partenariat a pour objet de sensibiliser les détenus au spectacle vivant : présentation de spectacles, de courtes pièces, rencontres avec les artistes programmés, ateliers de lecture, écriture, danse. Ce programme concerne les quartiers hommes et femmes et s'appuie sur la bibliothèque de la Maison d'Arrêt.

Une saison culturelle exigeante

Année après année, des spectacles de la saison de la Comédie présentent la création d'aujourd'hui dans les salles d'activités de la Maison d'Arrêt, transformées pour l'occasion en salles de spectacles. Pour la plupart d'entre eux, ces spectacles ont tourné en Drôme et Ardèche dans le cadre de la Comédie itinérante, et ont fait une halte dans cet autre territoire éloigné qu'est la Maison d'Arrêt.

« **Le Gardien du vase de Chine** » de Slawomir Mrozek, mise en scène Philippe Delaigue, avec Yves Barbaut.

« **Gens d'ici** » montage de textes de Serge Valletti, mise en scène et jeu Christian Mazzucchini.

« **Comme un seul homme** » d'après Andrei Platonov, mise en scène et jeu Philippe Delaigue.

« **J'aime bien vivre à Paris, mais parfois non** » d'après l'œuvre de Georges Perec, mise en scène Philippe Delaigue, adaptation et jeu Yves Barbaut.

« **Il faut t'aimer pour t'écrire ce soir** » d'après la correspondance de Gustave Flaubert avec Louise Collet, mise en scène Philippe Delaigue, avec Yves Barbaut et Hélène Leschiera.

« **Plume** » de Henri Michaux, mise en scène Sylvain Maurice, avec Alain Macé et Dayan Korolic.

« **Jeunesse sans Dieu** » de Ödön von Horváth, mise en scène et jeu Christian Taponard.

« **Je suis née sous une bonne étoile** » d'Illona Lacková, mise en scène Charlie Brozzoni, avec Sylvain Stawski et Claude Gomez.

« **La Route** » de Pauline Sales, mise en scène Vincent Garanger, avec Juliette Delfau et Anthony Poupard.

« **Parloir** » de Denis Plassard, Cie Propos, avec Denis Plassard et Corinne Pontana.

Des concerts / rencontres avec des musiciens : le Quatuor Debussy, Jean-Marc Padovani, Alain Bruel.

Une sensibilisation artistique au monde contemporain

- **Des ateliers d'écriture** avec Pauline Sales, Lancelot Hamelin.

- **Des ateliers de danse** autour de la capoeira avec la compagnie Azanie, de la danse contemporaine avec le chorégraphe belge Sam Louwyck, puis Denis Plassard et Corinne Pontana, présents sur trois mois dans le cadre de la résidence de la compagnie Propos.

- **Des ateliers de théâtre** animés par différents comédiens (Gilles Fisseau, Claire Charré, Yves Barbaut, Vincent Garanger...),

- **Des ateliers de lecture active** animés par Yves Barbaut.

Entre sensibilisation et pratiques amateurs, quelques défis artistiques relevés par les détenus

« Rapt » – spectacle présenté par trois détenus

Quatre mois d'ateliers hebdomadaires, entrecoupés de stages d'une semaine, pour aboutir à une production amateur, présentée à la Maison d'Arrêt devant un public interne et externe.

Le comédien Gilles Fisseau a mené ce travail de répétition, sélection et adaptation des textes, épaulé par le Service d'Insertion et de probation pour maintenir l'énergie du groupe.

« L'île en Maison d'Arrêt » – spectacle présenté par dix détenus et cinq comédiens professionnels

La compagnie des Lumas et son metteur en scène Eric Massé ont associé des détenus au processus d'une création en cours, « L'île des esclaves » de Marivaux. Après un travail collectif et individuel à base d'improvisation sur la parole des habitants de l'île, le groupe a rencontré le quatuor d'acteurs naufragés. Deux présentations publiques ont fait suite à cette quinzaine théâtrale.

Comédie de Valence

Centre dramatique national Drôme-Ardèche

Place Charles-Huguenel - 26000 Valence

Accueil-Billetterie : 04 75 78 41 70

Administration : 04 75 78 41 71

Télécopie : 04 75 78 41 72

<http://www.comedievalence.com>

accueil@comedievalence.com

14. Le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD)

Un établissement public national à caractère administratif, opérateur privilégié du soutien à l'intégration

Créé en 1958, le FASILD, Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations, est un établissement public administratif national qui a vu sa dénomination changer et ses orientations se transformer pour mieux s'adapter à l'évolution de l'immigration. Mais, que l'accent soit mis sur l'action sociale ou sur l'accès aux droits, sa mission a toujours été de favoriser l'intégration des populations immigrées ou descendantes de migrants en France.

Des orientations politiques renouvelées

Le contexte de l'immigration évolue. Les chiffres sont désormais connus : actuellement, 100 000 immigrés arrivent légalement chaque année en France, sont destinés à y vivre durablement et à se fondre dans la communauté nationale. La population immigrée connaît un accroissement identique à celui de l'ensemble de la population. On constate également une augmentation des naturalisations, un relatif vieillissement et une hausse de la part relative des femmes, qui deviennent aussi nombreuses que les hommes.

Or, les populations immigrées installées de longue date continuent de rencontrer des obstacles à leur intégration liés soit à leur niveau de formation, soit à la méconnaissance de leurs droits, soit aux résistances de la société d'accueil.

Les priorités dans le domaine de l'intégration ont été tracées en octobre 2002 par le président de la République et le Premier ministre et précisées par le comité interministériel à l'intégration du 10 avril 2003 : accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux arrivants rejoignant légalement notre pays, en particulier en leur proposant un véritable contrat d'intégration, soutenir les immigrés dans l'accès à leurs droits et la connaissance de leurs devoirs, et enfin, lutter de façon renouvelée contre le racisme et la discrimination.

<http://www.fasild.fr>